

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20210414-D_14_04_21_48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021

Délibération n°14-04-2021-048

7.5 Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 14 avril 2021*

| | |
|---------------------|--------------|
| Date de convocation | 8 avril 2021 |
| Date d'affichage | 8 avril 2021 |

| | |
|---------------------|----------------------|
| Membres en exercice | 55 |
| Membres présents | 45 |
| Votants | 51 (dont 6 pouvoirs) |

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente La Chapelle Saint Rémy, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), Mme Catherine CHANTEPIE (ayant reçu pouvoir de Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN), M. Guy CHEVAUCHER, M. Joël CIRON, Mme Dominique COMBE (représentant M. Jean-Pierre CIRON), Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET (ayant reçu pouvoir de Mme Jeannine VENDÔME), Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET (ayant reçu pouvoir de Mme Delphine LETESSIER), M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Emmanuel BOIS), Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ (ayant reçu pouvoir de M. Pascal BOURGOIN), M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL.

Etaient excusés : M. Thierry BODIN, M. Emmanuel BOIS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN (ayant donné pouvoir à M. Didier TORCHÉ), M. Jean-Pierre CIRON (représenté par Mme Dominique COMBE), Mme Delphine LETESSIER (ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET), M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE), Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME (ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET).

Secrétaire de séance : M. Raymond BELLENCONTRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

HABITAT : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE L'OPAH

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 8 décembre 2016,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 28 avril 2017,

Vu l'avenant n°2 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 9 mai 2019,

Vu l'avenant n°3 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 30 décembre 2019 prolongeant le dispositif pour une année supplémentaire,

Vu l'avenant n°4 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 25 novembre 2020 prolongeant le dispositif pour une année supplémentaire,

Vu l'autorisation de programme modifiée 17-02 AP OPAH 3917 relative aux subventions d'investissement aux particuliers dans le cadre de l'OPAH,

Vu le rapport du Président présenté par M. Dominique EDON, Vice-président en charge de l'Équipement, logement et mobilités,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la liste actualisée des personnes répondant aux critères établis dans la convention d'opération et éligible d'une aide de la collectivité :

DECIDE d'octroyer les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

| Nom | Descriptif des travaux | Catégorie | Coût total TTC de l'opération | MTT HT travaux subventionnés | Montant total des aides publiques (y compris CCHS) | Montant subvention CCHS | |
|------------------------------------|------------------------|--------------|-------------------------------|------------------------------|--|-------------------------|---------------------|
| | | | | | | | |
| M. LETANG Jean Grééz-sur-Roc | Autonomie | Très modeste | 14 345 € | 13 596 € | 10 805 € | 4 079 € | 30 % max 6 000 € |

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

| Nom | Descriptif des travaux | Catégorie | Coût total TTC de l'opération | MTT HT travaux subventionnés | Montant total des aides publiques (y compris CCHS) | Montant subvention CCHS | |
|--|---------------------------------------|--------------|-------------------------------|------------------------------|--|-------------------------|---------------------|
| | | | | | | | |
| M. GUERANT Matthieu Dehault | Travaux lourds | Très modeste | 79 821 € | 74 322 € | 41 500 € | 8 000 € | 30 % max 7 000 € |
| Mme CHASLIN Pierrette La Ferté-Bernard | Autonomie et amélioration énergétique | Modeste | 23 207 € | 21 299 € | 13 360 € | 4 260 € | 20 % max 6 000 € |
| Mme BISSON Sophie La Ferté-Bernard | Amélioration énergétique | Très modeste | 16 837 € | 15 821 € | 13 699 € | 3 144 € | 20 % max 7 000 € |
| M. GOUHIER Raymond Cherré-Au | Amélioration énergétique | Très Modeste | 18 079 € | 18 079 € | 3 427,35 € | 3 427,35 € | 20 % max 7 000 € |
| M. HOULBERT Léon Cherré-Au | Amélioration énergétique | Modeste | 6 437 € | 6 102 € | 4 771 € | 1 525 € | 20 % max 7 000 € |
| TOTAL | | | 158 726 € | 149 219 € | 87 562,35 € | 24 435,35 € | |

VALIDE le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 14 avril 2021

Pour extrait conforme
Le 15 avril 2021

Le Président

M. Didier REVEAU

